



**CONSEIL DE COMMUNAUTE
MERCREDI 06 FÉVRIER 2019**

L'an deux mille dix neuf, le six février, à 18 heures 30, le conseil de Communauté de la Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas s'est réuni salle plénière, maison des services publics à LANDERNEAU sous la présidence de Patrick LECLERC.

Présents

LECLERC Patrick, FORTIN Laurence, GOALEC Bernard, GUILLORÉ Alexandra, FLOCH Jean-Bernard, MORVAN Marie-Claude, SOUDON Chantal, POUPON Julien, BÉGOC Marie-Hélène, BERVAS Viviane, BONIZ Jean-Jacques, CANN Joël, CORNILY Karine, CORRE Michel, CRENN Jean, CUNIN Marie-José, CYRILLE Yves, GODET Nathalie, GUILLOU Jacques, HERROU Monique, JÉZÉQUEL Marc, KERLAN Frédéric, LE GALL Jean-Noël, LE GUEN Jean-René, LE GUILLOU-HÉNAFF Sylvie, LEBALLEUR Pierre, MAHÉ Marie-Line, MAILFERT Gilles, MORVAN Henri, OMNÈS Elisabeth, PHILIPPE Georges, PITON Jean-Jacques, PONT Annie, ROUBY Solenn, RIOU Michel, SERGENT André, TANDÉO Gilles, TRMAL Marie-France, CALVEZ Gilles, LE SAUX Jean-Luc

Secrétaire de séance

FORTIN Laurence

Excusés

BESCOND Yvon (pouvoir à CORRE Michel)
ANDRÉ Robert (pouvoir à BÉGOC Marie-Hélène)
COJEAN Michel (pouvoir à KERLAN Frédéric)
MASCLEF Evelyne (pouvoir à CRENN Jean)
MERYDY Marie-Thérèse (pouvoir à GOALEC Bernard)
MOULLEC Yvan (pouvoir à BONIZ Jean-Jacques)
PAGE Marie-Renée (pouvoir à GODET Nathalie)
TANGUY Anne (pouvoir à GUILLORÉ Alexandra)

Conseil de Communauté du 6 février 2019
Délibération n°DCC2019_038

Objet	ZAE Saint Eloi nord : Vente de la parcelle ZR251 (terrain et bâtiment) à la société Anti corrosion du Léon (actuel locataire)
Rapporteur	Jean-Bernard FLOCH
Service	Service Economie
Thème	Economie

EXPOSÉ DES MOTIFS :

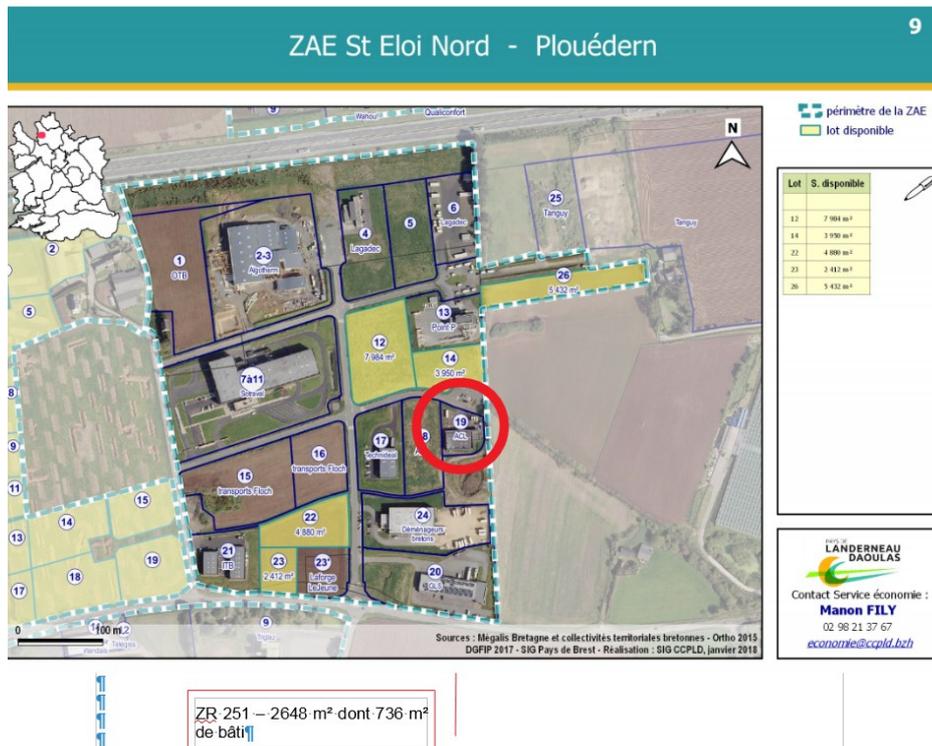
La société Anti-Corrosion du Léon (ACL) est locataire de l'atelier-relais communautaire sis sur la parcelle ZR 251 de la ZAE de Saint-Eloi Nord à Plouédern, depuis le 15 septembre 2011. Le bâtiment occupe une surface de 736 m² sur une emprise foncière totale de 2648 m².

Par délibération du 15 décembre 2009, la Communauté a autorisé la construction de ce bâtiment à des fins de location. ACL, qui assure des activités de sablage, de métallisation, de thermolaquage et de peinture, connaissait alors un développement important de ses activités et souhaitait s'agrandir. La réponse apportée en 2009-2011, dans le cadre de la compétence développement économique de l'EPCI, s'est avérée pertinente puisque l'activité n'a cessé de croître depuis lors.

Ainsi, ACL a exprimé au printemps 2018 son intention d'acquérir les bâtiments et le terrain, compte-tenu de l'essor de l'activité. Cette intention a été confirmée officiellement par un courrier en date du 30 novembre 2018. ACL a d'ailleurs par la même occasion exprimé son souhait d'acquérir le lot voisin.

Parallèlement, conformément à l'article L.5211-37 du CGCT, la Communauté a demandé le 18 septembre 2018 l'avis de France Domaines, avis qui a été reçu le 12 novembre 2018, proposant la valeur de 410 000 € pour l'ensemble du bien.

Sur cette base et dans le cadre de la marge réglementaire de transaction de 10 %, le prix de vente a été arrêté à 403 000 €.



DÉLIBÉRATION :

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas,
 Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas en date du 15 décembre 2009,
 Vu l'avis de France Domaine en date du 12 novembre 2018,
 Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du 22 janvier 2019
 Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 15 janvier 2019

Le conseil de Communauté à l'unanimité

Article unique : autorise le président à signer avec la société Anti Corrosion du Léon ou toute personne physique ou morale se substituant à elle, l'acte de vente relatif à la cession de la parcelle ZR 251 d'une superficie de 2648 m² incluant l'atelier-relais de 736 m² pour un montant de 403 000 €.